

**INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)  
COUPE NATIONALE DART18  
Mercredi 25 mai 2022 - Samedi 28 mai 2022  
Ecole de Voile de Courseulles sur Mer  
Grade 4  
CANAL DE COURSE : 72**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**[NP] Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire du départ sur l'eau, au retour à terre, pour tous les concurrent(e)s et sur toutes les courses de la Coupe Nationale Dart18.**

**1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024)*
- 1.2 Les règles sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve.
- 1.3 Les règles de la classe internationale DART
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau. Le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF et à la voix.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé sur le tableau d'information de l'École de Voile de Courseulles ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.edvcourseulles.fr](http://www.edvcourseulles.fr).

**4. CODE DE CONDUITE**

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer (si besoin), la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'École de Voile de Courseulles.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30mn après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 Dates et heures des courses :

Classe	Date	Heure du signal d'avertissement de la première course	Nombre de course
Dart	25 mai 2022	14h30	2
Dart	26 mai 2022	13h00	3
Dart	27 mai 2022	13h00	3
Dart	28 mai 2022	11h00	3

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le nombre maximum de course par jour est de trois ; mais une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition de ne pas être en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément §2.1 des IC.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Dart.

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les flammes numérique 1 et 2 (voir annexe parcours).

## 10. MARQUES

### 10.1

<u>DÉPART</u>	<u>PARCOURS</u>	<u>PARCOURS</u>	<u>PARCOURS</u>	<u>ARRIVÉE</u>
	Marque au vent (1) Marque Dog Leg (2)	Porte sous le vent 3A- 3B	Changement	
BC et bouée <b>VERTE</b>	Bouées <b>ORANGE</b>	Bouées <b>JAUNE</b>	Bouée <b>NOIRE</b>	BC et crayon <b>ROUGE</b>

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Les départs seront donnés selon la RCV 26.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
Dart	60 mn	90 mn

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20mn après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'École de Voile de Courseulles.

- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'École de Voile de Courseulles.  
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.  
18.2 Courses retirées  
(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.  
(b) Quand de quatre à huit courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.  
(c) Quand neuf courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place, selon les conditions sanitaires en vigueur, sur place à l'École de Voile.  
19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.  
20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon l'École de Voile de Courseulles.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.  
23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon.  
23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## 25. EMBLEMENTS

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués : voir Avis de Course

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Françoise Dettling

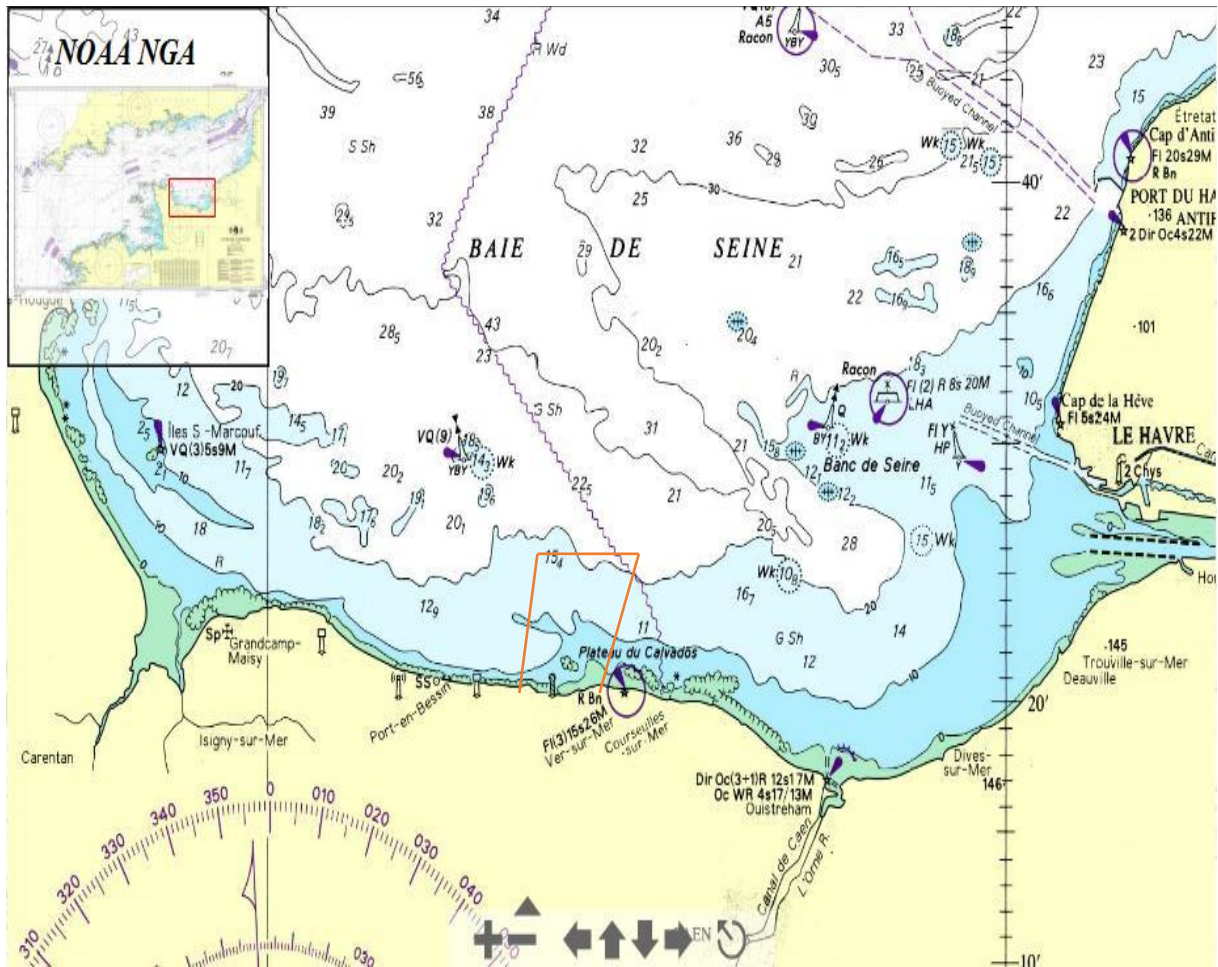
Président-e du jury : Frédéric Bertin

Comité de Course Adjoint : Cyril Lesage

Président du comité d'organisation : Cyril Lesage

### ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



## ANNEXE PARCOURS

**Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,  
l'ordre de passage des marques et leur côté requis**

Parcours 1 : flamme numérique n°1 : Départ – 1 – 2 – 3A/3B – 1 – 2 – Arrivée

Parcours 2 : flamme numérique n°2 : Départ – 1 – 2 – 3A/3B – 1 – 2 – 3A/3B – 1 – 2 – Arrivée

